Les ravages en chiffres d'un fléau

Monoxyde de carbone : 49 morts depuis début janvier

Page 3

LE JOUR D'ALGERIE

Votre quotidien national

Dix-neuvième année - N° 5822 - Lundi 30 janvier 2023 – Prix : 10 DA

Gestion participative à Tazmalt/ Béjaïa

Un forum des Associations sera organisé par l'APC

Page 16

Coopération islamique

Les travaux de la Conférence de l'UPCI débutent à Alger

Page 2

L'Abrams se fera attendre

Par Mohamed Habili

Maintenant que la décision est prise par certains membres de l'Otan d'envoyer à l'Ukraine des chars de combat, d'ailleurs tous allemands à l'exception de 14 qui sont britanniques, il s'agit de les livrer à domicile dans leur meilleur état et dans un délai qui soit raisonnable. Cette deuxième condition est tout aussi importante que la première, car s'ils arrivent alors que l'offensive russe a déjà eu lieu tout en étant couronnée de succès, ils ne serviront pas à faire reprendre à l'armée ukrainienne l'initiative, qui ces derniers temps appartient à l'armée russe. L'idéal pour les bénéficiaires, ce serait bien sûr qu'ils arrivent dès maintenant, et qu'ils soient opérationnels sur-le-champ. Or même s'ils parvenaient tous à se jouer du système de surveillance russe, il faudrait encore du temps avant que les combattants ukrainiens apprennent à s'en rendre maîtres. Même alors cependant, les Abrams américains ne seront pas de la partie, leurs fabricants ayant pris un certain soin d'avertir leurs alliés, ukrainiens et non ukrainiens, qu'il fallait compter plusieurs mois avant de pouvoir bénéficier pleinement de leur supériorité opérative. D'ici à ce qu'ils soient disponibles, et que par là même ils donnent l'avantage à l'Ukraine, qui pourra alors seulement songer à se lancer dans la contre-offensive à outrance, il se peut que le sort des armes soit réglé, en faveur de la Russie dans ce cas de figure.

Suite en page 3

Intensifier la sensibilisation pour convaincre

Don d'organes : une urgence à vulgariser en Algérie

Ph/D. R.

En Algérie, des patients souffrent ou meurent faute de greffe, souvent en raison de règlements et de préjugés tenaces. Si la pratique est courante pour les donateurs vivants, les donateurs cadavériques sont rares. Bien que la religion autorise et même encourage le don d'organes, la société algérienne sacralise le défunt et refuse souvent tout prélèvement, même si celui-ci peut sauver une autre vie. Page 3

En attente de «la publication du texte d'application»…

Importants avantages douaniers sur l'importation de véhicules de moins de 3 ans

Page 2

Demi-finales du CHAN 2023

L'EN affrontera le Niger

Page 15

Coopération islamique

Les travaux de la Conférence de l'UPCI débutent à Alger

■ *Les réunions préparatoires de la 17e session de la Conférence de l'Union des Parlements des pays membres de l'Organisation de la coopération islamique (UPCI) ont pris fin, hier, par la tenue de la 24e session de la Commission générale.*

Par Massi S.

Lors de cette réunion, le président de la Grande assemblée nationale de Turquie, Mustafa Sentop, a exprimé son souhait de voir la 17e session de l'UPCI, qui se tient hier et aujourd'hui à Alger, constituer «*un nouveau jalon qui s'ajoute au socle du monde musulman*».

M. Sentop, qui a présidé la 24e session de la Commission générale, a souligné la nécessité pour les parlementaires représentant les peuples musulmans de contribuer à trouver des solutions appropriées à toutes les problématiques auxquelles sont confrontés les pays musulmans et leurs peuples, face aux mutations mondiales effrénées sur tous les plans. Il a, en outre, appelé à «*la préservation et à la promotion de nos acquis et réalisations, sans renoncer à notre appartenance, à notre identité et nos spécificités culturelles*». «*Notre présence aujourd'hui est une partie de cette contribution, dans le cadre des efforts de l'Union pour consolider les valeurs de coopération, de solidarité et de dialogue, et consacrer la paix, le développement et la stabilité dans le monde musulman*», a-t-il ajouté. Lors de la 24e session de la Commission générale, il a été procédé à l'élection du bureau de la commission (le Cameroun élu vice-président du groupe africain, l'Iran vice-président du groupe asiatique, et l'Algérie en qualité de rapporteur). Il a été procédé également à l'examen et à l'adoption des rapports du comité exécutif relatifs à ses 47e et 48e réunions et à l'adoption des documents financiers de l'Union et du budget proposé pour 2023. Les parlementaires participant à la 24e session se sont penchés sur plusieurs dossiers, notamment la consolidation de la paix et la sécurité dans le monde musulman, les défis à relever et la cause palestinienne avec la nécessité d'une solution à deux Etats et de la cessation des violations et des crimes commis contre le peuple palestinien par l'occupation sioniste. Plusieurs réunions préparatoires à la 17e session de la Conférence de l'Union parlementaire des Etats membres de l'Organisation de la coopération islamique (UPCI) se sont tenues depuis jeudi dernier, à savoir la 9e réunion de la Commission permanente chargée des affaires politiques et des relations extérieures, la 9e réunion de la Commission des droits de l'homme, des femmes et de la famille, la réunion consultative du Groupe africain, la 9e réunion de la Commission permanente spécialisée des affaires culturelles et juridiques et du dialogue des civilisations et des religions. La 9e réunion de la Commission des affaires économiques et de l'environnement, la 4e réunion de l'Assemblée des secrétaires généraux, la 10e Conférence des femmes parlementaires musulmanes et la réunion consultative du Groupe asiatique se sont également tenues dans ce cadre. Les travaux de la 17e session de la Conférence de l'UPCI ont débuté hier à Alger.

M. S.

P/D. R.

Afin de renforcer la coopération bilatérale

Zeghdar s'entretient avec le vice-ministre russe de l'Industrie et du Commerce

Le ministre de l'Industrie, Ahmed Zeghdar, a reçu, hier à Alger, le vice-ministre de l'Industrie et du Commerce de la Fédération de Russie, Vasily Osmakov, en visite de travail en Algérie, avec lequel il a évoqué les voies de développer la coopération et le partenariat industriel entre les deux pays, a indiqué un communiqué du ministère.
Lors de cette rencontre, qui s'est déroulée au siège du ministère, les deux parties ont examiné les relations économiques entre l'Algérie et la Russie, soulignant «*la volonté des deux pays de les renforcer, notamment dans le domaine industriel*». A cet effet, les deux responsables ont abordé les domaines et filières industrielles qui offrent des opportunités de coopération et de partenariat bilatéral fructueux, à l'instar des industries mécanique, pharmaceutique et ferroviaire, ajoute le communiqué.
Dans ce cadre, M. Zeghdar a donné un aperçu sur le nouveau système législatif encadrant l'investissement en Algérie, ainsi que les avantages qu'il offre pour l'établissement d'investissements nationaux et étrangers. Pour sa part, M. Osmakov a fait part de l'intérêt que porte de nombreuses entreprises russes à la concrétisation de partenariats fructueux en Algérie.

Maya H.

Sonelgaz

Vérification gratuite des installations de gaz dans les foyers

La Direction de distribution de l'électricité et du gaz d'El-Harrach (Alger) est disposée à recevoir les demandes des citoyens concernant la vérification gratuite des branchements et installations de gaz dans les foyers, a indiqué, hier, un communiqué de la direction. La Direction de distribution de l'électricité et du gaz d'El-Harrach informe ses clients de sa «*disposition à recevoir leurs demandes et préoccupations concernant l'opération de vérification technique des branchements de gaz dans leurs foyers* (installations intérieures et appareils fonctionnant au gaz naturel)», selon le communiqué. «*Cette opération gratuite a été lancée en 2022 par Sonelgaz-Distribution, sous la supervision du Groupe Sonelgaz, pour éviter les risques liés à la mauvaise utilisation du gaz naturel par les clients*», a rappelé la direction. Pour ce faire, «*le client doit demander la vérification de ses installations de gaz en contactant le centre d'appel* (3303)*, qui transmettra les demandes d'intervention à l'administration technique*», a précise la même source. La Direction de distribution de l'électricité et du gaz d'El-Harrach a intensifié ses actions de sensibilisation sur l'utilisation sans risques du gaz naturel, à travers ses agents et ceux des agences commerciales et des services techniques du gaz et des éléments de la Protection civile. Du porte-à-porte et des rencontres de proximité sont organisés, dans ce cadre, à travers les quartiers d'habitation, a souligné le communiqué. Pour de plus amples informations, le centre d'appel (3303) reste joignable 24h/24 et 7j/7, a rappelé la direction.

Lyes F.

En attente de «la publication du texte d'application»…

Importants avantages douaniers sur l'importation de véhicules de moins de 3 ans

L'entrée en vigueur de l'importation des véhicules de moins de 3 ans sera effective après la promulgation d'un texte d'application.

C'est ce texte d'application qui définira les formalités pratiques liées au dédouanement et au contrôle technique des véhicules de moins de trois ans importés, a indiqué le directeur de la législation, de la réglementation et des systèmes douaniers, Adel Habsa, sans donner plus de détails. Ce responsable a rappelé que des avantages douaniers sont prévus pour l'importation des véhicules de moins de trois ans.

Ainsi, les avantages douaniers prévus sont un abattement des taxes et droits de douane à hauteur de 80 % pour les véhicules électriques, 50 % pour les véhicules essence ou hybrides n'excédant pas 1 800 cm³ et 20 % pour ceux de la même catégorie de plus de 1 800 cm³. La LF 2023 autorise l'importation de véhicules de moins de 3 ans d'âge, dotés d'une motorisation électrique, essence ou hybride (essence-électrique). L'importation est autorisée pour les particuliers résidents, une fois tous les trois ans «*pour leur usage personnel, sur leurs devises propres*».

Les recettes douanières de l'Algérie se sont établies à 1 148 milliards de dinars en 2022, a fait savoir le même responsable.

Invité hier, sur les ondes de la Radio nationale, Adel Habsa a indiqué que cela représentait une part importante des recettes ordinaires du Trésor public.

Lors de son passage à l'émission «Invité de la matinée» de la Chaîne 1, il a révélé que les services douaniers ont saisi près de 5 millions de comprimés hallucinogènes, plus de 10 tonnes de kif traité et 45 kilogrammes de drogues dures, en plus de la saisie de 520 tonnes de produits subventionnés et 168 000 litres d'essence, outre l'enregistrement de 33 000 infractions douanières et l'arrestation de plus de 20 000 personnes.

Par ailleurs, le même responsable a mis l'accent sur l'importance de la numérisation des douanes, qui est en cours de mise en œuvre, soulignant qu'il est lié à un système intégré qui comprend trois éléments, un centre de données prêt, reliant les communications avec des fibres optiques et satellites et un logiciel qui a été testé récemment.

Adel Habsa a fait savoir que le nouveau système d'information évitera aux citoyens de se déplacer pour accomplir les procédures douanières, précisant que ce système sera progressivement mis en pratique une fois les essais terminés. S'agissant de la révision de la loi douanière, le même porte-parole a mentionné que des groupes de travail ont été installés au niveau de la Direction générale des douanes pour discuter du dossier dans ses différents aspects, soulignant que la loi dans sa nouvelle robe donnera de nombreuses incitations, notamment celles d'assurer l'intensification des mécanismes douaniers et renforcer le rôle des douanes dans la promotion de l'investissement et la création de richesses, sans oublier l'amélioration des recettes de l'État et la gestion efficace des risques.

Louisa A. R.

Intensifier la sensibilisation pour convaincre

Don d'organes : une urgence à vulgariser en Algérie

■ *En Algérie, des patients souffrent ou meurent faute de greffe, souvent en raison de règlements et de préjugés tenaces. Si la pratique est courante pour les donateurs vivants, les donateurs cadavériques sont rares. Bien que la religion autorise et même encourage le don d'organes, la société algérienne sacralise le défunt et refuse souvent tout prélèvement, même si celui-ci peut sauver une autre vie.*

Par Meriem Benchaouia

Ph/D. R.

Depuis des années que les services du ministère de la Santé organisent des campagnes de sensibilisation sur la nécessité d'encourager la transplantation d'organes à partir de cadavres, aidés en cela par des associations de malades et des représentants des collectivités locales, les résultats sur le terrain sont insignifiants, pour ne pas dire nuls. Le nombre de cas de greffes effectuées à partir de cadavres est infime. Les malades crient leur détresse… en vain. A cet effet, des participants au second jour des 5es Journées internationales de l'éthique médicale ont souligné, à Oran, l'importance de sensibiliser et de vulgariser, dès le plus jeune âge, l'acte du don d'organes après la mort et son rôle pour sauver la vie des autres. Dans ce cadre, Belhadj Rachid, président de l'Académie algérienne pour le développement des sciences médico-légales et chef du service de médecine légale au CHU Mustapha-Pacha d'Alger, a déclaré en marge de cette rencontre qu'«*il est inévitable de recourir aux programmes scolaires pour insuffler une culture du don aux générations futures*». Il a estimé que la solution est dans la sensibilisation des générations futures, car, selon lui, le problème ne réside pas dans les compétences, les infrastructures et les moyens, mais «*c'est plutôt un problème de mentalités ancrées dans la société qui fait qu'une personne s'abstienne de donner ses organes après la mort et fait en sorte que sa famille s'en abstienne également*». Le Pr Mahmoud Benatta, chef du service d'urologie au CHU d'Oran, a rappelé, pour sa part, que le nombre limité de donneurs a poussé des pays développés à chercher des organes de donneurs en état de mort cérébrale. «*La mort cérébrale est irréversible. Le don de personnes en état de mort cérébrale peut sauver la vie d'autrui*», a-t-il souligné, ajoutant qu'un don «multi-organes» en cas de mort cérébrale peut sauver au moins cinq personnes. En Algérie, la législation autorise le prélèvement d'organes sur une personne cliniquement morte si elle a donné son accord personnel avant le décès ou sous condition de l'accord de la famille après le décès, rappelle-t-on. De son côté, Pr Salim Boumeslout, chef du service de médecine légale au CHUO, a souligné la nécessité de sensibiliser à l'importance du don dès le plus jeune âge, mettant en exergue le rôle que peuvent jouer certains secteurs dont celui de l'Education, des Affaires religieuses, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique pour garantir le succès de cette opération. Sur le plan religieux, il a rappelé que la question a été tranchée depuis 1985, date à laquelle le défunt cheikh Ahmed Hamani avait émis une fatwa autorisant le prélèvement d'organes sur une personne cliniquement décédée, à condition que l'intéressé ait donné de son vivant son consentement ou en cas d'approbation de sa famille après sa mort. Les travaux de la seconde journée de cette rencontre organisée par l'Observatoire du handicap, de la réadaptation fonctionnelle, de l'éthique de la santé et le Service de médecine légale du CHUO, ont permis de mettre la lumière sur le don et la greffe d'organes, des évolutions dans le monde de la génétique, sur les technologies modernes, la santé électronique et autres. La manifestation scientifique a enregistré la participation de près de 300 spécialistes de divers établissements hospitaliers du pays ainsi que de spécialistes de différents pays comme la Tunisie, la France et la Suisse, rappelle-t-on.

M. B.

Les ravages en chiffres d'un fléau

Monoxyde de carbone : 49 morts depuis début janvier

Les chiffres avancés hier par la Protection civile concernant le nombre de personnes mortes asphyxiées par le monoxyde de carbone en Algérie sont glaçants. En effet, depuis le début du mois de janvier, 49 personnes ont été mortellement asphyxiées au monoxyde de carbone et 660 autres ont été sauvées in extrémis d'une mort certaine.

Malgré les appels à la vigilance et les campagnes de sensibilisations sur les risques liés à l'intoxication et à l'asphyxie au monoxyde de carbone, les services de la Protection civile recensent quotidiennement de nouvelles victimes de ce tueur silencieux. En effet, durant les 28 premiers jours de cette année en cours, les éléments de la Protection civile ont enregistré 49 décès dus au monoxyde de carbone et 660 personnes ont été sauvées in extrémis d'une mort certaine. Rien que durant la journée de samedi 28 janvier, 50 personnes asphyxiées au monoxyde de carbone ont été sauvées par la Protection civile dont les éléments sont intervenus à temps. Ces chiffres glaçants interpellent sur le lourd bilan humain enregistré suite à des intoxications au monoxyde de carbone en Algérie. Ce tueur silencieux a fait un véritable carnage, alors que l'hiver ne s'est véritablement installé qu'il y a seulement deux semaines, avec des températures glaciales, de la neige et des pluies dans de nombreuses régions du pays. Dans son communiqué, la Protection civile a indiqué que la majorité des décès par asphyxie sont dus à des «*erreurs désastreuses dans l'installation des chauffages et des chauffe-eaux*». Elle rappelle que l'installation de chauffe-eau dans les salles de bain est «*strictement interdite*», comme l'a annoncé samedi dernier le ministère de l'Intérieur. Pour lutter contre les dangers du monoxyde de carbone, la Protection civile préconise des mesures, notamment de doter le chauffe-eau d'un conduit d'évacuation des gaz brûlés, tout en s'assurant qu'il n'est pas obstrué par des nids d'oiseaux par exemple, de ne pas utiliser le réchaud «tabouna» pour le chauffage à la maison. Pour les symptômes de l'intoxication au monoxyde de carbone, la Protection civile cite les céphalées, nausées et vertiges, essoufflement et frissons. En cas d'apparition de ces symptômes, elle énumère les mesures à prendre : aérer la maison, et si «*nécessaire, faire sortir les victimes dehors*», appeler les services de la Protection civile au numéro 14 ou sur la ligne verte 1021. Par ailleurs, il est à rappeler que face à ces drames, le gouvernement a fini par agir en donnant une série d'orientations visant à limiter le phénomène d'asphyxie aux gaz brûlés (monoxyde de carbone) dans les foyers, en chargeant le Groupe Sonelgaz d'équiper gratuitement les foyers de systèmes d'alarme pour prévenir les fuites. Le cahier des charges de réalisation des projets d'habitation, toutes formes confondues, doit obligatoirement prévoir ce genre de systèmes, a-t-il été décidé. A cet effet, le Président a ordonné aux ministères du Commerce, de l'Industrie et des Start-up de coordonner pour l'élaboration d'une nouvelle loi portant création de laboratoires de normalisation et de contrôle de sécurité dans tous les domaines. Il a également insisté sur la coordination entre les ministères de l'Enseignement supérieur, de l'Industrie et des Start-up pour le recrutement de chercheurs et de spécialistes dans ces nouveaux laboratoires. Le président de la République a ordonné, lors d'une réunion du Conseil des ministres, l'élaboration de textes juridiques fermes interdisant toute atteinte aux systèmes de chauffage, de tuyauterie de gaz et aux sources d'énergie qui alimentent les foyers, tout en interdisant leur modification une fois livrés. Il a ordonné également l'ouverture de laboratoires de contrôle technique et de qualité à travers le territoire relevant de Sonelgaz, chargés de contrôler les équipements électroménagers qui causent le plus d'accidents domestiques, notamment les chauffages. Aussi, il a émis des orientations à l'effet d'encourager les industriels locaux à couvrir la demande sur le marché national en équipements et en systèmes de chauffage de qualité en respectant les normes de sécurité avec un accompagnement technique de haut niveau pour doter tous les logements en cours de réalisation.

Thinhinane Khouchi

LA QUESTION DU JOUR

L'Abrams se fera attendre

Suite de la page une

A se demander même si les Américains n'ont pas calculé leur coup de façon à ce qu'en fin de compte ils n'aient même pas à les livrer, sinon pour les offrir aux Russes, ou pour leur donner le plaisir de les brûler, comme ils ont déjà dit qu'ils feraient. Mais il est vrai que ce sort, ce n'est pas seulement aux Abrams que les Russes comptent le réserver, mais tout étant aux Leopard et aux Challenger, les Leclerc français ne faisant selon toute vraisemblance partie d'aucun envoi, leurs propriétaires ayant fait savoir en effet qu'ils avaient besoin de tous pour leur propre défense. Si bien qu'on ne saura probablement pas ce qu'ils valent par rapport aux autres, si en particulier ce que disent leurs propriétaires de leur excellence est mérité ou surfait. Cela dit, la France n'en produisant plus depuis plusieurs années déjà, on peut penser que montrer de quoi ils sont capables dans une guerre aussi intense que celle qui pour le moment se déroule en Ukraine n'est pas pour elle d'un grand intérêt. Si elle en fabriquait encore, et qu'elle tenait à leur trouver des clients, sans doute ç'aurait été pour elle là une occasion à ne pas rater. Le prochain char que la France se propose de fabriquer ne verra pas le jour avant 2040, et il ne sera français qu'à moitié, l'autre moitié étant allemande, si tant est que le projet ne soit pas abandonné dans l'intervalle. Ainsi donc, le Leopard allemand n'aura à se mesurer, dans l'hypothèse où il arrive à temps et en nombre suffisant, qu'au T-90 russe dit le Terminator, personne ne considérant le Challenger britannique comme une arme de valeur équivalente. Ceux qui espéraient assister à un combat singulier opposant l'Abrams au Terminator seront vraisemblablement déçus, le premier ne devant entrer dans l'arène que plus tard, si jamais il le fait, et de préférence lorsqu'aucun autre tank n'est encore sur ses chenilles pour le défier. Il en est de lui comme de l'art américain de la guerre dans son ensemble : rejoindre le champ de bataille non pour faire la décision mais pour se saisir de la victoire, lorsqu'arrive ce moment précis où les belligérants s'étant épuisés réciproquement n'ont même plus la force de tendre la main pour la prendre et la revendiquer.

M. H.

Marocgate

«À quoi joue le Maroc ?», le reportage qui épingle le Makhzen

«L'affaire Pegasus, c'est l'usage excessif par les autorités marocaines d'un logiciel d'espionnage vendu par (l'entité sioniste) a très peu d'Etats, le Maroc en a bénéficié et la justice a parlé de 100 000 personnalités qui ont été espionnées dont bien sûr des personnalités européennes, des parlementaires et des ministres».

Par Hocine H.

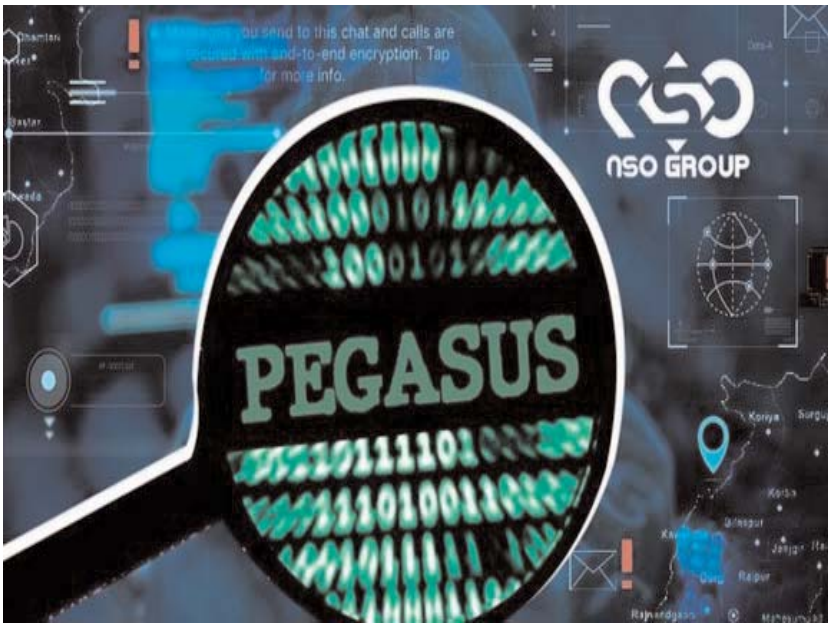

La chaîne de télévision franco-allemande de service public, Arte, vient de diffuser un reportage sur le scandale de corruption au Parlement européen qui «*jette le soupçon sur tous ceux qui travaillent avec le Maroc*», enfonçant davantage le Makhzen. Suite au scandale de corruption qui éclabousse le Parlement européen depuis décembre dernier, le média franco-allemand a diffusé un reportage intitulé «*Marocgate : à quoi joue le Maroc ?*» dans lequel il remet en question certaines décisions prises par l'Union européenne (UE), comme dans l'affaire Pegasus, les accords de pêche avec le Maroc ou encore concernant le respect des droits humains dans le royaume.

«*Comment expliquer par exemple que l'affaire Pegasus ait été étouffée malgré le scandale ?*», s'interroge Arte. «*L'affaire Pegasus, c'est l'usage excessif par les autorités marocaines d'un logiciel d'espionnage vendu par* (l'entité sioniste) *a très peu d'Etats, le Maroc en a bénéficié et la justice a parlé de 100 000 personnalités qui ont été espionnées dont bien sûr des personnalités européennes, des parlementaires et des ministres*», assure le directeur du Centre d'étude sur le monde arabe à Genève, Hasni Abidi. «*Evidemment, toutes les chancelleries occidentales ont tout fait pour étouffer cette affaire et certains parlementaires proches des autorités marocaines ont aussi tout fait pour que le Parlement européen ne condamne pas les pratiques marocaines en termes d'espionnage*», a-t-il ajouté.

Concernant les accords de pêche avec le Maroc que le réalisateur du reportage audiovisuel qualifie d'«*affaire embarrassante*», Arte se demande pourquoi l'Europe les a signés «*alors même qu'ils ne respectent pas la législation internationale et notamment l'autodétermination du Sahara occidental, or l'Union européenne s'aligne en principe sur les points de vue internationaux notamment les Nations unies. On sait que dans le cadre de ces négociations, il y a eu un lobbying assez intense pour influencer les membres de ce Parlement*», se rappelle Saskia Bricmont, députée européenne du groupe des Verts et membre de la délégation européenne pour les relations avec les pays du Maghreb. «*Avec du recul, l'apparition de ce scandale* (Marocgate) *et du lien évident avec le Maroc, il est vrai que cette assemblée* (le Parlement européen, ndlr) *n'a pas adopté avec évidence des résolutions d'urgence qui soient critiques vis-à-vis du Maroc depuis de nombreuses années*», a constaté l'eurodéputée.

Pour ce qui est du respect des droits humains au Maroc, sujet «*longtemps tabou*» dans l'hémicycle européen, reconnaît le réalisateur du reportage, Arte affirme que «*le temps de l'impunité* (du Maroc) *est révolu depuis la mi-janvier, quand les parlementaires européens ont adopté avec une majorité écrasante une résolution condamnant les atteintes à la liberté d'expression au Maroc, en citant notamment le cas d'Omar Radi, un journaliste indépendant critique à l'égard du pourvoir et condamné à six ans de prison*».

Cette condamnation «*constitue un tournant dans la pratique du Parlement européen à l'égard du Maroc. Jamais auparavant, le Parlement européen n'a osé franchir ce cap, condamner publiquement et presque avec unanimité le Maroc*», constate Hasni Abidi.

Très attristée par le scandale qui a nettement entaché la crédibilité de l'institution européenne, Nathalie Loiseau, députée du groupe Renew et membre de la délégation pour les relations avec les pays du Maghreb, déclare au début du reportage : «*Vous avez une majorité de parlementaires qui font leur travail de manière extrêmement sérieuse et intègre et qui sont comme moi en colère*», ajoutant que si les faits sont confirmés au terme de l'enquête actuellement en cours à Bruxelles, «*cela portera préjudice à notre volonté de travailler avec le Maroc*».

Pour résumer l'état d'esprit qui règne actuellement au sein de l'hémicycle européen, Arte qualifie l'affaire «Marocgate» d'«*embarrassante*». «*L'affaire est embarrassante parce qu'elle éclabousse le Parlement européen et jette le soupçon sur tous ceux qui travaillent avec le Maroc*». **H. H.**

Mustapha Hidaoui :

Le CSJ accompagnera les jeunes pour la concrétisation de leurs aspirations

Le Conseil supérieur de la jeunesse (CSJ) «*accompagnera les jeunes pour la concrétisation de leurs aspirations et compte les associer au développement local et national*», a affirmé, samedi à Béni-Ounif (Béchar), son président, Mustapha Hidaoui.

Dans son allocution de clôture des quatre ateliers des «Groupes de discussion des jeunes», ouverts quatre jours durant à l'Institut national supérieur de formation professionnel (INSFP) Bendouda-Kouider, au chef- lieu de cette commune frontalière, Hidaoui a indiqué que le «*CSJ entend accompagner, avec le soutien des hautes autorités du pays, les jeunes pour la concrétisation de leurs aspirations et les associer à la réalisation d'une vision unifiée pour qu'ils puissent contribuer au développement local et national*».

«*Le CSJ compte également accompagner les jeunes dans le montage de leurs projets et, par ricochet, prendre en charge leurs différentes préoccupations*», a-t-il indiqué lors d'une rencontre avec les jeunes de cette collectivité à laquelle ont pris part les autorités locales, précisant que «*les ateliers de Groupes de discussion des jeunes, comme ceux de Béni-Ounif, ont pour finalité l'écoute et l'accompagnement des jeunes pour la concrétisation de leurs aspirations et ambitions dans le cadre du plan 2023-2033*».

Les participants aux activités des «Groupes de discussions de jeunes» de Mostaganem ont souligné, pour leur part, l'importance de cette initiative en sa «*qualité de force de proposition et d'outil permettant de concrétiser les propositions des jeunes dans les différents domaines*».

Dans son allocution, le coordinateur de la rencontre de wilaya des «Groupes de discussion des jeunes», Abderrahmane Sassi, a souligné que ces groupes œuvrent à élaborer une vision pour le CSJ pour les dix prochaines années. Ces rencontres, a-t-il dit, permettent de connaître les intérêts des jeunes dans les différents domaines et déterminer leurs rôles dans le développement local, ainsi que le soutien de leur adhésion dans l'intérêt commun selon un schéma objectif.

Pour Samia Abbassa, membre du CJS de la wilaya de Mostaganem, l'objectif de ces groupes est d'«*impliquer les jeunes dans la préparation d'une vision pour le Conseil dans ses diverses activités et programmes destinés principalement à cette frange importante de la société*».

Le représentant de l'Université Abdelhamid-Ibn-Badis de Mostaganem, Kamel Kahli, a souligné l'utilité d'impliquer l'université dans l'encadrement des groupes de discussion des jeunes, notant que cette initiative «*s'inscrit dans la volonté des établissements d'enseignement supérieur de développer la formation universitaire et de moderniser les stratégies et les méthodes d'enseignement*». Le président de l'Académie nationale pour la créativité et l'innovation, Fawzi Berrahma, a souligné l'importance d'«*aller vers une économie de la connaissance et de développer les contributions des jeunes dans les domaines de la créativité et de l'innovation, tout en renforçant le lien entre les compétences des jeunes à l'intérieur et à l'extérieur du pays et dans diverses disciplines*».Les «Groupes de discussions de jeunes» qui ont eu lieu à la maison de la culture Ould-Abderrahmane-Kaki ont vu la participation de près de 200 jeunes de la wilaya de Mostaganem, répartis en cinq ateliers traitant de thèmes portant sur «les domaines de la jeunesse, préoccupations et propositions», «suivi et évaluation», «la culture de la jeunesse et l'adhésion dans la vie publique», «l'administration du Conseil et sa gestion» et «Communication et réseautage».

Yanis T./APS

Energie et mines

Arkab inaugure et inspecte à Tamanrasset plusieurs projets de développement

Le ministre de l'Energie et des Mines, Mohamed Arkab, a procédé, lors de sa visite dans la wilaya de Tamanrasset, à l'inauguration et à la mise en service de plusieurs projets de développement relevant de son secteur et qui visent essentiellement à améliorer le cadre de vie du citoyen et du service public et à contribuer au développement économique local, a-t-on appris auprès du ministère de l'Energie et des Mines.

Par Farid L.

Dans sa première halte, dans la wilaya de Tamanrasset, M. Arkab a procédé à la mise en service de plusieurs projets, à savoir l'inauguration du nouveau siège de la direction de Sonelgaz-distribution sis à la cité administrative de la ville de Tamanrasset, et ce, dans le cadre de l'amélioration du service public et du rapprochement de l'Administration du citoyen, indique la même source. M. Arkab a également procédé à la mise en service des deux réseaux électrique et gazier à la cité des 296 logements de type LPL (logement public locatif), à la cité «Adriane» au chef-lieu de la wilaya. Un projet qui vient améliorer le cadre de vie des citoyens, développer et consolider les capacités électriques et gazières dans la wilaya.

A l'occasion, M. Arkab a tenu à sensibiliser les citoyens aux dangers induits par la mauvaise utilisation du gaz naturel et à la nécessité d'œuvrer à l'entretien des appareils et respecter les conseils et les orientations, rappelant que Sonelgaz lance, de manière périodique, plusieurs campagnes de sensibilisation en la matière. Au niveau de la zone «Tafoughine», M. Arkab a inspecté une carrière d'extraction de marbre et supervisé la remise du permis de l'exploitation de ce matériau, mettant l'accent sur «*la nécessité de la formation continue des travailleurs dans ce domaine* (mines), *en vue d'une exploitation optimale de ces ressources*». Il a également mis en avant l'importance de ce type de projets pour l'investissement local, soulignant la volonté de l'Etat de «*relancer le secteur minier par la mobilisation de tous les moyens et ressources nécessaires à sa redynamisation pour qu'il puisse jouer un plus grand rôle dans le développement économique et social de la région en particulier, et du pays en général, et contribuer à la création de richesses, de valeur ajoutée et d'emplois, surtout dans les zones reculées et les zones d'ombre*», selon la même source. M. Arkab a, par ailleurs, inspecté un entrepôt de stockage et de distribution de carburant sur la route d'In Guezzam. D'une superficie de 4,5 hectares et d'une capacité totale de stockage de 5 000 mètres cubes, cette installation emploie 71 travailleurs. Le ministre a ensuite visité le centre médico-social du Groupe Sonatrach.Dans la même wilaya, M. Arkab a mis en service et inspecté l'unité de transformation du marbre et du granit. Au niveau de la zone d'activité de Tidessi, le ministre a posé la première pierre du projet de réalisation d'une centrale électrique de 160 mégawatts. Après avoir écouté un exposé sur le lancement des travaux de réalisation d'un réseau autonome de 60 kilovolts, confié à Cosider, M. Arkab a affirmé que la centrale électrique, qui sera réalisée par des compétences 100 % algériennes, contribuera à augmenter la capacité de production d'électricité dans la wilaya.

Au niveau de la région d'Outoul, le ministre a inspecté l'assiette de terrain affectée à la construction du nouveau siège de l'entrepôt de stockage et de distribution de carburant de Naftal. Dans le cadre du raccordement des zones d'ombre et des habitations rurales au réseau électrique, M. Arkab a mis en service, au niveau de la cité «Tit», le projet de raccordement de 117 logements ruraux à cette énergie. Au niveau du village d'Ahalfan, le ministre a procédé à la mise en service du projet de raccordement de 172 exploitations agricoles en électricité, qui s'inscrit dans le cadre du programme du Fonds spécial de développement du Sud (réalisé par la Direction de Sonelgaz-Distribution de Tamanrasset.

M. Arkab a indiqué, à cette occasion, que son secteur déploie, à travers le Groupe Sonelgaz, «*des efforts importants visant à soutenir les investisseurs à travers le raccordement de leurs exploitations agricoles au réseau électrique, créer de la richesse et assurer la sécurité alimentaire, notamment en matière de cultures stratégiques*». Cette opération, a-t-il ajouté, s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du programme du gouvernement pour le développement du secteur agricole, la création de postes d'emploi dans ce secteur, la contribution au développement local des wilayas du Sud et la satisfaction des besoins de différents domaines de développement.

La visite du ministre a été l'occasion pour s'enquérir du projet de construction du Centre de recherche nucléaire de Tamanrasset relevant du Commissariat à l'énergie atomique (COMENA).

M. Arkab avait entamé vendredi une visite de travail et d'inspection dans les wilayas de Tamanrasset, In Guezzam et In Salah, afin de mettre en service plusieurs projets énergétiques et s'enquérir d'autres projets de gaz, d'électricité et de produits pétroliers. **F. L.**

Séminaire sur l'investissement

Les participants soulignent le rôle de l'avocat dans la concrétisation des projets

Les participants au Séminaire international sur «le rôle de l'avocat dans l'accompagnement de l'investissement et le règlement des litiges» ont souligné, samedi à Alger, le rôle de l'avocat dans le processus de concrétisation des projets d'investissement, mettant en avant les étapes franchies par la Justice algérienne en matière de numérisation et de justice électronique. Lors du séminaire, qui se tient depuis vendredi au Centre international de conférences (CIC) Abdelatif-Rahal, les participants ont souligné l'importance du rôle joué par la défense dans le règlement des litiges commerciaux à travers la médiation et l'arbitrage, insistant sur la nécessité pour l'opérateur économique de bien préparer son projet sur les plans administratif et juridique pour éviter tout litige avec les organismes publics ou entre partenaires. Dans ce cadre, l'avocat Salah Brahimi a précisé que le rôle de l'avocat dans le domaine de l'investissement consistait en l'accompagnement de l'investisseur dans les démarches administratives et juridiques, ainsi que dans le règlement des litiges qui pourraient survenir.

«*L'avocat veille à intervenir en amont de tout litige pour l'investisseur, national ou étranger, et, en cas de litige, il est tenu de trouver des solutions à l'amiable ou par le biais de la justice administrative*», a-t-il expliqué.

La nouvelle loi sur l'investissement a simplifié les démarches de mise en œuvre des projets, a estimé l'intervenant, se disant convaincu que l'Agence algérienne de promotion de l'investissement (AAPI) et le Conseil national de l'investissement joueront leur rôle pour mettre fin aux contraintes bureaucratiques qui peuvent entraver la réalisation des investissements. De son côté, l'avocat Ahmed Benantar a qualifié l'accompagnement assuré par l'avocat aux porteurs de projets d'investissement de «*très important*», appelant à codifier cet accompagnement.

Selon l'avocat Mounes Lakhdari, la plupart des opérateurs économiques algériens n'ont recours aux avocats qu'en cas de refus d'octroi de foncier ou de litige commercial. «*Le rôle de l'avocat dans le domaine de l'investissement n'est pas seulement au niveau des juridictions, mais commence avant le lancement de l'investissement, lors de sa concrétisation et aussi en cas de survenue de litiges*», a-t-il ajouté. De son côté, l'avocat français Silvestre Tandeau de Marsac a affirmé, dans son intervention autour du thème de l'arbitrage dans le domaine de l'investissement et du commerce, que les raisons de la survenue de litiges entre les entreprises économiques ou entre ces dernières et les organismes publics, consistent essentiellement en la suspension des contrats entre les partenaires. C'est pourquoi, ajoute l'expert français, «*l'avocat a un rôle important lors de la rédaction de contrats entre partenaires, en y incluant une clause spéciale arbitrage et en supprimant les clauses qui peuvent causer, à l'avenir, des différends*», relevant que la contribution de l'avocat à ce titre, débute depuis la saisie de l'instance d'arbitrage, comme la Chambre de commerce internationale (ICC) jusqu'au prononcé de la décision de justice et son application. Quant à l'avocate Ouafya Sidhoum, présidente du comité national de l'Union internationale des avocats (UIA), elle a affirmé, pour sa part, que le secteur de la Justice en Algérie a réalisé une évolution considérable en matière de numérisation, relevant que le secteur «*est parmi ceux ayant réalisé une plus grande avancée en matière de modernisation des prestations et leur dématérialisation*». Rappelant, à ce propos, que plusieurs cours de justice à travers le pays ont lancé récemment les procédures de justice électronique, M[me] Sidhoum a estimé que la modernisation de la justice connaîtra une plus grande dynamique à l'avenir, particulièrement avec l'introduction d'«*amendements sur le projet de loi portant code de procédure civile et pénale et qui prévoient explicitement l'impératif de recourir à la justice électronique*». Pour l'avocate, l'objectif étant d'alléger la pression tant sur les juridictions que le citoyen, gagner du temps et améliorer les prestations. **Salima K.**

Ain Defla

Production prévisionnelle de plus d'un million de litres d'huile d'olive

■ *La Direction des services agricoles de la wilaya d'Ain Defla table, au titre de la saison agricole 2022/2023, sur une production prévisionnelle de plus d'un million de litres d'huile d'olive pour une superficie globale exploitée de 11 000 hectares, a-t-on appris auprès de la direction concernée.*

Par Younès H.

La production oléicole attendue à Ain Defla a été estimée pour cette saison à «*190 000 quintaux d'olive, dont 110 000 quintaux d'olive à l'huile, soit un équivalent de près de 1 040 000 litres d'huile d'olive, et 80 000 quintaux d'olive de table*», a indiqué la responsable du service de l'organisation de la production et de l'appui technique (Opat) à la DSA, Renima Rachida.

La même responsable a ajouté que le rendement prévu par les services agricoles pour cette saison était de 23 quintaux à l'hectare, soit 13 litres d'huile par quintal, soulignant que le secteur de l'Agriculture dispose de 14 huileries opérationnelles à travers le territoire de la wilaya pour assurer la transformation de l'olive.

Pour sa part, Ahmed Bedraoui, oléiculteur et propriétaire d'une huilerie dans la commune de Sidi Lakhdar, a déclaré que «*l'on peut avoir un bon rendement oléicole si l'on tient compte de la période de la cueillette des olives*», estimant que plus la cueillette est «*retardée*» plus le rendement est «*bon*». Pour avoir un bon rendement d'huile d'olive allant jusqu'à 18 litres par quintal, «*la cueillette doit se faire vers la fin du mois de décembre. Tandis que pour la cueillette qui a lieu durant le mois de novembre et octobre, le rendement varie entre 10 et 14 litres par quintal*», selon le même oléiculteur qui travaille dans cette filière depuis plus de trente ans.

Il a mis l'accent également sur la durée et les conditions de stockage des olives «*qui doivent répondre aux normes requises dans le domaine*», soulignant que «*les olives doivent être transformées dans les 24 heures suivant la cueillette pour avoir une huile de bonne qualité*».

«*Le stockage des olives dans des sacs sans aucune aération durant de longues périodes, impacte considérablement le rendement et la qualité de l'huile, notamment le taux d'acidité qui est élevé*», a-t-il fait savoir, insistant sur le fait qu'une huile d'olive à une acidité élevée n'a pas de place sur le marché international. Par ailleurs, l'oléiculteur a affirmé que le litre de l'huile d'olive est cédé à un prix variant entre 850 et 900 DA, ajoutant également qu'il a exporté près de 1 000 litres vers l'Europe durant ces cinq dernières années.

Y. H.

Mostaganem

«Pour un 28 janvier, l'UGCAA aux avant-postes»

A l'instar des autres wilayas du pays, la Journée nationale du commerçant a dignement été commémorée à Mostaganem. La Coordination de wilaya de l'UGCAA, en collaboration avec la Direction du commerce et de la promotion des exportations, ont célébré conjointement la journée afin de marquer, pour la mémoire, le 66e anniversaire de la grève des huit jours de 1957. C'est sur ce registre de l'histoire de la guerre de Libération que la salle des fêtes de l'hôtel Ezzouhour des Sablettes, dans la commune de Mazagran, a accueilli samedi une assistance remarquable. Les commerçants était en nombre, accompagnés des élus de la l'APW et de l'APC de Mostaganem ainsi que de plusieurs membres de la société civile. Hadj Mohamed Taifour, en sa qualité de coordinateur de wilaya de l'UGCAA, après avoir souhaité la bienvenue à l'assistance, a rappelé le rôle du commerçant algérien dans la lutte contre le colonialisme. Dans son intervention d'ouverture de la cérémonie, il a d'emblée mis en en évidence cet évènement crucial qui est celui de la grève des 8 jours du 28 janvier 1957. Il a ajouté que cette grève historique a également mis en échec les plans de l'occupant visant à séparer le peuple de sa révolution. L'engagement révolutionnaire des commerçants a permis de barrer la route aux partisans de l'Algérie française. Grâce à cela, la grève a contribué à l'internationalisation de la cause algérienne. Aujourd'hui, a ajouté la coordinateur, le rôle des commerçants a le même engagement qui est celui de travailler pour une économie forte, de lutter contre la spéculation et le commerce illicite, de préserver le pouvoir d'achat et protéger le consommateur. Pour terminer, a-t-il assuré, l'Union générale des commerçants et des artisans est un levier inéluctable de la stratégie économique de l'Algérie. Sid Ahmed Ghali, fraîchement installé comme directeur du commerce et de la promotion des exportations de la wilaya de Mostaganem, a affiché sa satisfaction quant à la dynamique économique préconisée par le wali de Mostaganem. Selon lui, pour sa promotion économique, la wilaya de Mostaganem a besoin de stimuler tous les mécanismes et surtout les commerçants qui sont le maillon fort de la chaîne de croissance. Le directeur du commerce a plaidé pour conforter davantage le potentiel de la wilaya tant agricole qu'industriel et touristique. A cette occasion, l'historien Abdelkader Fadel est intervenu à travers une conférence portant sur les aspects historiques de la grève des huit jours de 1957. En résumé, cette grève historique se voulait une concrétisation réelle des clauses du Congrès de la Soummam qui appelaient à la nécessité de dynamiser l'appui populaire en vue de soutenir la Révolution.

Lotfi Abdelmadjid

Bouira

Un afflux record de visiteurs à Tikjda

Un afflux record de visiteurs a été enregistré vendredi et samedi à Tikjda (nord-est de Bouira), où la route nationale (RN) 33 menant vers ce merveilleux site touristique a connu d'énormes embouteillages causés par la neige et le grand nombre de véhicules l'ayant empruntée, a-t-on constaté.

Depuis vendredi soir, de longues files de voitures coincées par la neige ont été observées sur le long de la RN 33, et certains visiteurs, dont des familles, ont failli passer la nuit dehors, en plein froid, sans l'intervention des services de la Gendarmerie nationale et de la Protection civile qui ont réussi à débloquer la voie, tard dans la soirée. C'est dans le cadre d'un dispositif de sécurité mis en place par les autorités de la wilaya pour assurer la sécurité des citoyens et des touristes que les éléments de la Gendarmerie nationale et de la Protection civile sont intervenus pour apporter aide et secours à plusieurs familles coincées sur les hauteurs de Tikjda. Jeudi matin, un automobiliste a été secouru par les mêmes services sur la RN33 après le dérapage de son véhicule. Certains autres visiteurs transportés dans des bus ont passé de longues heures sur la route pour pouvoir enfin rentrer chez eux vendredi tard dans la soirée à Alger, Béjaia et Bordj Bou Arréridj. Par ailleurs, les hôtels du Centre national de sport et de loisir de Tikjda (CNSLT), qui comptent plus de 400 lits, ont affiché complet depuis jeudi dernier.

«*Le centre est complet en cette période de neige, toutes les chambres sont prises. Ce week-end, nous avons constaté un afflux record*», a indiqué Khaled Djellal, responsable au CNSLT.

La circulation automobile était toujours difficile jeudi sur la RN33 menant vers Tikjda, et les citoyens sont appelés à faire preuve de prudence. Depuis mardi dernier, les services de la Gendarmerie nationale appellent les usagers de la route à la vigilance.Les mêmes services ont prévenu, via l'application officielle «Tariki», qu'un trafic difficile est enregistré sur la RN 33, alors que d'autres routes nationales et chemins de wilaya étaient toujours fermés en raison des chutes de neige enregistrées ces derniers jours sur les hauteurs.

La RN 33 demeure toujours fermée en raison des chutes de neige dans la région Aswel, ainsi que la RN 15 entre les communes d'Aghbalou (Bouira) et Iferhounen (Tizi Ouzou) au niveau du Col de Tirourda, la RN 33 reliant les communes de Bouira et Ouacif (Tizi Ouzou) dans les régions de Tikjda et Tirourda (commune Lasnam).

Racha B.

Khenchela

Séminaire national sur la conscience technologique et la sécurité dans la société

L'université Abbas-Laghrour de Khenchela organise aujourd'hui et demain un séminaire national sous l'intitulé «Visions de l'université et de l'institution sécuritaire, conscience technologique et sécurité dans la société», a-t-on appris des organisateurs. Placée sous le slogan «Mobiliser les énergies et colmater les failles», cette rencontre est organisée par l'université Abbas-Laghrour, l'Association de wilaya pour «la culture et le savoir durable» en coordination avec le commandement régional de la Gendarmerie nationale, a indiqué Salah Guelil, président du séminaire. Selon la même source, des communications seront données durant la rencontre par des universitaires et chercheurs des universités de Khenchela, Skikda, Oum El Bouaghi, Biskra, Sétif et de Tiaret sur la conscience technologique, la sécurité dans la société, la mobilisation et la complémentarité des énergies pour assurer la stabilité et la prospérité des sociétés. La rencontre verra également l'intervention d'officiers et d'officiers supérieurs de l'Institut national de criminalistique et criminologie de la Gendarmerie nationale, du service de wilaya de la Police judiciaire, de l'Inspection divisionnaire des Douanes et de la Direction régionale des Douanes algériennes de la wilaya de Tébessa. Les participants à la rencontre, a précisé M. Guelil, examineront cinq axes relatifs aux «fondements de la conscience technologique et sécurité dans la société», «regards croisés sur la conscience technologique et sécurité dans la société», «le rôle des établissements scolaires et de l'université dans la conscience technologique», «la sécurité sociale et le rôle des institutions sécuritaires dans la conscience technologique» et «la sécurité sociale et l'impact des réseaux sur la conscience technologique et sécurité dans la société».

R. R.

Moudjahid et artiste

El-Hadi Radjeb n'est plus

■ *Le moudjahid et membre de la troupe musicale du Front de libération nationale, Boulifa El-Hadi, plus connu sous le nom de El-Hadi Radjeb, est décédé à l'âge de 82 ans, a-t-on appris, samedi, auprès du ministère des Moudjahidine et des Ayants droit.*

Par Adéla S.

La ministre de la Culture et des Arts, Soraya Mouloudji, a affirmé que le moudjahid et artiste de la troupe musicale du Front de libération nationale, Boulifa El-Hadi, plus connu sous le nom d'El-Hadi Radjeb, décédé samedi à l'âge de 82 ans, était «*l'un des vaillants moudjahidine et artistes qui ont fait entendre la voix de la Révolution aux quatre coins du monde*», lit-on dans son message de condoléances. En cette douloureuse circonstance, la ministre de la Culture a tenu à exprimer ses sincères condoléances et sa compassion à la famille du regretté et à l'ensemble de la famille artistique et révolutionnaire.

Pour sa part, le ministre des Moudjahidine et des Ayants droit, Laïd Rebiga, a présenté ses sincères condoléances à la famille du regretté et à ses compagnons, priant Allah Tout-Puissant de leur prêter patience et réconfort. «*Nous avons appris, aujourd'hui, la triste nouvelle du décès du moudjahid Boulifa El-Hadi, dit El-Hadi Radjeb, qu'Allah lui accorde Sa sainte Miséricorde*», lit-on dans le message du ministre.

«*Le regretté El-Hadi, un des piliers de l'art algérien, a adhéré dès son jeune âge aux rangs de la guerre de Libération au sein de la troupe artistique du Front de libération nationale. Il fut un homme valeureux parmi ceux qui avaient fait entendre la voix de la Révolution au quatre coins du monde, véhiculant le noble message de la lutte du peuple algérien pour sa cause juste*», ajoute le ministre. *En cette douloureuse circonstance, je présente à sa famille, à ses compagnons d'armes, et à sa grande famille de la scène artistique mes sincères condoléances et compassion, priant Allah Tout Puissant de nous prêter patience et réconfort. A Allah nous appartenons et à Lui nous retournons*», a écrit M. Rebiga.

Né en 1941, El-Hadi Radjeb a rejoint la base de l'Armée de libération nationale en Tunisie à l'âge de 14 ans. Il a avait rejoint la troupe artistique du Front de libération nationale. Le défunt a travaillé avec de nombreux artistes, notamment Ahmed Ouahbi, Mustapha Kateb et Mustapha Badie.

El-Hadi Radjeb fut connu pour sa belle voix et a interprété plusieurs chansons sur la Révolution, mais aussi des chansons sentimentales et d'autres à caractère social. Il a également travaillé à la Radio nationale.Le regretté est connu notamment pour ses chansons : «*Galbi Ya Bladi La Yensaki*» (Mon cœur ne t'oubliera jamais, toi mon pays), «*Chouf El-Ward*» (Admire les roses) et «*Adem wa Houa*» (Adam et Eve).

Le président de la République présente ses condoléances à la famille du défunt

Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a adressé un message de condoléances à la famille du moudjahid et artiste Boulifa El-Hadi, connu sous le nom d'El-Hadi Radjeb, décédé samedi à l'âge de 82 ans, dans lequel il a exprimé sa profonde tristesse suite à la disparition d'un des fondateurs de la troupe musicale du Front de libération nationale (FLN). Le Président Tebboune a rendu hommage aux qualités du défunt qui «*a lutté pour faire entendre la voix de l'Algérie et faire connaître sa cause au niveau international. Il était aussi l'un des vaillants moudjahidine et artistes qui ont fait entendre la voix de la Révolution aux quatre coins du monde. A Dieu nous appartenons et à Lui nous retournons*».

A. S.

Cinéma

Le Festival FISAHARA propose un catalogue de 230 films sur la lutte du peuple sahraoui

Le Festival international du cinéma du Sahara occidental, FISAHARA, a mis en ligne un riche catalogue réunissant un grand nombre de films sur la lutte du peuple sahraoui, produits et réalisés par des cinéastes sahraouis, annonce le festival sur son site Internet.

Cette liste compte 230 productions cinématographiques restituant sur plusieurs décennies, la lutte du peuple sahraoui contre l'occupant marocain, dans un catalogue élaboré par l'Organisation non-gouvernementale «Nomads» qui participe à l'organisation du Festival Fisahara par le soutien des projets culturels et en lien avec les médias et les droits de l'homme, portés par les sahraouis dans les camps de réfugiés, les territoires occupés et la diaspora.

Ce catalogue représente un important support audiovisuel de mémoire qui témoigne des principaux événements depuis la fin de la période de la colonisation espagnole du Sahara occidental, puis la colonisation marocaine.

Ces supports documentent également le drame du déplacement des populations sahraouies, les affres de la guerre, l'exil, et particulièrement la lutte continue et le sacrifice du peuple sahraoui pour libérer ses terres et retrouver sa souveraineté spoliée.

Disponible en anglais et en espagnol, ce catalogue offre de nombreux outils de recherche et ambitionne de devenir une «*vitrine*» pour les films traitant, d'une façon ou d'une autre, de la «colonisation marocaine du Sahara occidental», une source d'information fiable pour les chercheurs et journalistes, et une référence pour les différents évènements cinématographiques du monde qui offre une tribune à la cause sahraouie.

Le Festival international du cinéma du Sahara occidental, FISAHARA, est considéré comme une «*fenêtre sur la culture sahraouie*», devenue une arme importante de la lutte pour l'indépendance, alors que le choix de la tenue du festival dans les camps de réfugiés sahraouis se veut comme une tribune de «*défense des droits de l'homme et des droits des sahraouis*».

Destination annuelle de dizaines de réalisateurs, cinéastes et militants des droits de l'homme du monde entier, FISAHARA est également un outil de dénonciation de «*l'oppression subie par le peuple sahraoui*» et une tribune pour «*appeler à mettre fin à la colonisation marocaine comme stipulé par les lois internationales*».

Racim C.

Rencontre

«Désamorcer la relation tendue entre la poésie et la critique»

Les participants aux travaux des «Journées de la poésie arabe classique», clôturées samedi à la maison de la culture Ahmed-Redha-Houhou de Biskra, ont appelé à «*désamorcer la relation tendue entre la poésie et la critique pour gagner le pari de l'écriture en Algérie*».

Dans cet ordre d'idées, le poète et professeur d'université à Saïda, Abdelkader Derradji, a développé la problématique de la modernité de la poésie qui «*suscite des questions essentielles sur la relation tendue entre la poésie et la réalité générale, et entre la poésie et la critique*». Il a estimé que «*la construction de l'univers poétique dans l'espace des rencontres qu'ouvrent les medias sociaux qui constituent désormais l'alternative de l'écriture critique, exige de réduire la faille entre la poésie et la critique, pour dessiner un nouvel horizon poétique propice à l'épanouissement de la créativité*».

Le même intervenant a ajouté que «*la réduction du champ de la créativité à un espace clos, exclut l'interactivité féconde et impacte négativement la poésie, ce débat appelle à un approfondissement dans les cercles culturels, pour en finir avec les pensifs étroits selon lesquels il n'y aurait d'esthétique que dans la métrique*», ajoutant que «*l'absence d'interactivité amène fatalement le poète à ignorer le critique, ce qui compromet le processus de création poétique*».

Pour sa part, le Dr Achour Fenny de l'Université d'Alger, a donné une communication intitulée «La poésie algérienne, enjeux de la critique et de la créativité», dans laquelle il a tracé les grandes lignes de ces enjeux qui «*nécessitent de revoir le modèle littéraire que répandent les médias, en proposant dans l'écriture la réappropriation d'une poétique tirée du socle de la culture algérienne*».

Intervenant à son tour, Ghania Boudiaf, professeur à la faculté des lettres de l'université de Biskra, a intitulé sa communication «L'être dans la projection de l'expérience poétique», dans laquelle elle a considéré que «*le texte poétique en prose a permis à des plumes de se distinguer en cherchant à dépasser les lectures superficielles, dans une tentative de renouveau*». L'intervenante a évoqué la poésie féminine algérienne, qui, a-t-elle remarqué, «*en demeurant ouverte à d'innombrables influences, à hisser au plus haut les sommets de la poétique, dans différents genres littéraires*». A noter que les Journées de la poésie arabe classique ont réuni pendant deux jours, à l'initiative de l'Agence Algérienne du Rayonnement Culturel (AARC), et en coordination avec la Direction de la culture et des arts de la wilaya de Biskra, 30 poètes et écrivains. Cette manifestation a donné lieu à des conférences et des débats, des récitals poétiques et des hommages rendus à plusieurs écrivains et poètes.

R. C.

Israël impose des mesures contre des «familles de terroristes»

Représailles sionistes à Jérusalem

■ *Israël a mis sous scellés à Jérusalem-Est hier la maison familiale d'un Palestinien qui a tué sept personnes près d'une synagogue, dans le cadre de mesures annoncées par le gouvernement de Benjamin Netanyahu visant à révoquer certains droits des proches des assaillants.*

Par Rosa C.

Après des attaques menées vendredi et samedi par deux Palestiniens de Jérusalem-Est, partie de la Ville sainte occupée et annexée par Israël, le gouvernement a annoncé notamment la révocation des droits à la sécurité sociale des «*familles de terroristes qui soutiennent le terrorisme*».

Les mesures annoncées risquent de s'appliquer en premier lieu à des Palestiniens ayant la nationalité israélienne (Arabes israéliens, selon l'appellation israélienne) et des Palestiniens ayant le statut de résidents de Jérusalem-Est.

Le cabinet de sécurité, réuni dans la nuit, a aussi annoncé que la maison de Khayri Alqam, 21 ans, auteur de l'attaque ayant fait 7 morts vendredi qui a été abattu par la police israélienne, «*serait mise sous scellés immédiatement avant sa démolition*».

Hier matin, un correspondant de l'AFP a vu les forces israéliennes sur le toit du bâtiment dont les entrées ont été scellées alors que des Palestiniens récupéraient leurs affaires.

Pour Israël, les démolitions des maisons de Palestiniens accusés d'attaques anti-israéliennes meurtrières ont un effet dissuasif, mais les détracteurs de cette pratique la dénoncent comme relevant du châtiment collectif et affectant des familles qui se retrouvent à la rue.

Dani Shenhar, chef du département juridique de l'organisation israélienne de défense des droits humains HaMoke, a déclaré que la mise sous scellés de la maison en pleine nuit démontrait la «*volonté de vengeance du gouvernement contre les familles*». La mesure a été «*prise au mépris total de l'État de droit*», a-t-il déclaré, et HaMoked va protester auprès du procureur général.

Vendredi soir, un Palestinien de 21 ans a tiré sur des passants à proximité d'une synagogue dans le quartier de colonisation de Neve Yaacov, tuant sept personnes avant d'être abattu. Samedi matin, un Palestinien de 13 ans a blessé par balle deux Israéliens à Silwan, à deux pas des remparts de la Vieille Ville.

Aucune de ces deux attaques n'a été revendiquée.

Trois des victimes de la fusillade de Neve Yaacov ont été inhumées dans la nuit de samedi à hier selon des photographes de l'AFP : Asher Natan, un adolescent de 14 ans, ainsi qu'Eli et Natalie Mizrahi, un couple abattu alors qu'il cherchait à venir en aide aux premières victimes du tueur, selon le témoignage d'un voisin.

Ces nouvelles violences surviennent sur fond de brusque escalade après la mort jeudi de neuf Palestiniens dont des combattants et une sexagénaire, dans un raid de l'armée israélienne à Jénine, en Cisjordanie, territoire palestinien occupé par Israël depuis 1967.

Les forces israéliennes ont été placées en état d'alerte maximale, et l'armée a annoncé renforcer ses effectifs en Cisjordanie.

Une maison et un véhicule palestiniens dans le village de Turmus Ayya en Cisjordanie ont été incendiés pendant la nuit, une attaque que les habitants ont imputée aux colons israéliens. Contactées par l'AFP, les

forces israéliennes n'ont pas commenté.

Hier matin, des gardes de sécurité israéliens ont tué un Palestinien à proximité d'une colonie en Cisjordanie occupée, a indiqué le ministère de la Santé palestinien, l'armée israélienne affirmant qu'il était armé.

Le cabinet de sécurité israélien a également décidé de faciliter l'obtention de permis de port d'armes. «*Quand les civils ont des armes, ils peuvent se défendre*», a déclaré le ministre de la Sécurité intérieure, Itamar Ben Gvir, figure de l'extrême droite.Les appels à la retenue se sont multipliés en provenance de l'étranger et le secrétaire d'État américain Antony Blinken est attendu à Jérusalem et Ramallah aujourd'hui et demain pour évoquer des mesures en vue d'une désescalade.

L'Autorité palestinienne s'est abstenue de condamner les derniers attentats et jugé qu'Israël était «*entièrement responsable de la dangereuse escalade*».

Jeudi, neuf Palestiniens ont été tués dans un raid militaire israélien à Jénine en Cisjordanie, présenté par Israël comme une action préventive contre une cellule du groupe armé palestinien Jihad islamique.

La nuit suivante a été marquée par des tirs de roquettes depuis Ghaza vers Israël et des frappes israéliennes sur ce micro-territoire sans qu'aucune victime ne soit déplorée.

Le député israélien d'opposition Mickey Levy, a dit craindre que «*ce qui est arrivé il y a 20 ans* (soit en train de commencer) *à se produire maintenant*» dans une référence à la Seconde Intifada, le soulèvement palestinien de 2000 à 2005.

A Tel-Aviv, quelques dizaines de milliers de personnes, beaucoup moins nombreux que les deux samedis précédents, ont manifesté contre le gouvernement et son projet contesté de réforme de la justice. Les manifestants ont marqué une minute de silence à la mémoire des victimes de Neve Yaacov.

R. C.

Commentaire

Intransigeance

Par Fouzia Mahmoudi

En France, si la réforme des retraites occupe aujourd'hui principalement le gouvernement et l'opposition, une autre grande réforme est aussi dans les tuyaux, celle de l'immigration, portée par le ministre de l'Intérieur, Gerald Darmanin. Ce dernier présentera d'ailleurs dès mercredi en Conseil des ministres son projet de loi. Alors que les demandes d'asile ont augmenté de 31 % en 2022 et les expulsions de 15 %, le ministre de l'Intérieur estime que ce texte est «*un sujet très important pour la France*». «*Le gouvernement présentera un texte de 25 articles qui sera très fort. Il prévoit une simplification drastique du droit, faisant passer de douze à quatre les recours pouvant être émis par les étrangers, pour pouvoir mieux expulser*», explique le locataire de la Place Beauvau. «*On met fin à la fin de la double peine ! On va pouvoir expulser encore plus d'étrangers délinquants sans leur trouver d'excuses juridiques. On conditionne les titres de séjour à la réussite d'un examen de langue, pas seulement à un cours. Ce sont des avancées saluées par beaucoup des LR* (Les Républicains)», ajoute-t-il. «*Je sais qu'il y a aussi des critiques sur le volet travail du texte. Parlons-en ! Chez les LR, certains défendent l'idée d'instaurer des quotas pour limiter les régularisations. Discutons-en. Nous sommes ouverts à toutes les discussions dans le cadre du débat parlementaire*», a déclaré Gérald Darmanin. Le projet de loi immigration défendu par le ministre arrive en pleine mobilisation contre les retraites et devrait se heurter selon toute vraisemblance à l'intransigeance du parti dirigé par le député Éric Ciotti. Partisan d'une ligne dure dans ce dossier sensible, celui-ci fustige le texte gouvernemental en brandissant notamment le spectre de régularisations massives sur l'une des dispositions phares du texte, les titres de séjour pour les métiers en tension. «*Cette crainte est infondée*», a tenté de rassurer le ministre en expliquant que «*pour bénéficier de ce titre, il faut trois ans de vie sur le territoire national. Cela ne concerne que les métiers en tension. Il a une validité de seulement un an, qui n'ouvre pas de droit au regroupement familial*». «*Si M. Ciotti et M. Retailleau* (le président des sénateurs LR) *veulent modifier ce que nous proposons pour être absolument sûrs qu'il n'y a pas de régularisations massives, on en discutera évidemment*», a-t-il mis en avant. Interrogé sur les états d'âme de l'aile gauche de la majorité présidentielle en cas de concessions trop importantes à LR, Gérald Darmanin, transfuge de l'ex-parti de Nicolas Sarkozy, a répondu dans une boutade : «*Je suis l'aile gauche*», en affirmant incarner un positionnement «*plus social que libéral*». Le ministre cherche ainsi à caresser dans le sens du poil ceux qui, pense-t-il, vont l'aider à faire passer sa loi, attendant déjà la levée de boucliers de la gauche. La Nupes (Nouvelle union populaire sociale) s'est déjà exprimée à de multiples reprises pour dénoncer la réforme de l'immigration et pour accuser Emmanuel Macron et ses ministres de populisme proche de celui de la droite dure. Reste à voir quels stratagèmes Darmanin utilisera pour tenter de faire passer sa loi à l'Assemblée Nationale, car même si aujourd'hui les députés de gauche sont obnubilés par la loi sur la retraite, ils vont certainement s'opposer tout aussi fermement contre le projet du ministre de l'Intérieur.

F. M.

Pakistan

Au moins 51 morts dans deux accidents

Le Pakistan était endeuillé hier après deux drames survenus à quelques heures d'intervalle dans l'ouest du pays : l'accident d'un bus qui a fait au moins 41 morts, puis le naufrage d'un bateau ayant coûté la vie à dix enfants au moins.

Une opération de sauvetage était en cours hier sur le lac Tandam, dans la province du Khyber Pakhtunkhwa, dans le nord-ouest du Pakistan, après qu'un navire transportant 25 à 30 élèves en sortie scolaire a chaviré, a expliqué à l'AFP l'officier de police Mir Rauf.

Dix enfants âgés de 7 à 14 ans ont été retrouvés morts et onze autres ont été secourus, dont six dans un état grave, a ajouté le policier, précisant que jusqu'à neuf autres étaient toujours portés disparus.

Plus tôt, au moins 41 personnes ont perdu la vie dans l'accident d'un bus qui a explosé après être tombé d'un pont au nord de la ville de Bela, dans la province du Baloutchistan.

«*Les corps sans vie sont méconnaissables*», a témoigné Hamza Anjum, un responsable du district de Lasbela où la tragédie s'est produite.

L'un des trois survivants extirpés de l'épave a succombé à ses blessures peu après et les deux autres sont dans un état grave, a expliqué M. Anjum.

Le bus transportait 48 passagers quand il a heurté un pilier, avant de passer par-dessus la rambarde du pont sur lequel il circulait.

Parti de la capitale du Baloutchistan, Quetta, le véhicule avait roulé de nuit vers la ville portuaire de Karachi, située à environ 700 kilomètres au sud.

Une enquête doit être ouverte pour le déterminer et des tests ADN seront réalisés pour identifier les victimes «*sévèrement mutilées*», a déclaré le responsable. La sécurité dans les transports est souvent mise en cause au Pakistan, où la mortalité est particulièrement élevée sur les routes, entre voies rapides en mauvais état, réglementation laxiste et conduites dangereuses.

Les bus y sont souvent remplis jusqu'à la limite de leurs capacités et le port de la ceinture de sécurité n'est pas un réflexe répandu. Les accidents de la route impliquant un seul véhicule sont fréquents.

Un minibus est tombé en novembre au fond d'un ravin rempli d'eau, dans le sud du pays, entraînant la mort de vingt personnes, dont onze enfants.

En août, un choc entre un bus et un camion-citerne rempli d'essence dans la banlieue de Multan, capitale de la province orientale du Pendjab, a fait autant de victimes.

Selon les estimations de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), plus de 27 000 personnes sont mortes sur les routes du Pakistan en 2018.

OGC Nice

Delort tout proche de Nantes

L'attaquant international algérien, Andy Delort, est sur le point de rallier la Loire-Atlantique pour poursuivre sa carrière au FC Nantes qui a obtenu, samedi, l'autorisation de son employeur l'OGC Nice de quitter le club, rapporte la presse locale.

Selon le journal sportif «*L'Equipe*», Nantes a obtenu ce samedi l'autorisation de Nice pour qu'Andy Delort (31 ans) rallie la Loire-Atlantique. L'attaquant du Gym est donc en chemin en attendant un accord définitif de transfert qui ne saurait tarder. Pour l'heure, il existe un accord oral entre les deux clubs.

L'international algérien s'est entendu depuis plusieurs semaines avec Nantes, dès lors qu'il était en rupture avec Nice, qui a cherché à attirer Terem Moffi avant de donner son feu vert pour le départ de Delort. Attirer un buteur confirmé comme Delort, auteur de 16 buts la saison passée en L1, ressemble à un sacré coup pour le FCN, estime la même source.

D'après le journal «*Ouest-France*», un contrat de deux ans et demi attend le buteur algérien, pour une arrivée sous forme de prêt avec option d'achat obligatoire.

Il lui restait un an et demi de contrat avec le Gym. Delort avait rejoint Nice en 2021 pour un contrat de quatre saisons en provenance de Montpellier. Après un premier exercice honorable (40 apparitions), il veut quitter Nice dès cet hiver, mécontent de son utilisation par l'ancien entraîneur suisse Lucien Favre.

En 18 matchs joués, Delort a inscrit 7 buts et délivré 1 passe décisive cette saison, toutes compétitions confondues.

Judo / Grand Prix du Portugal (2e Journée)

Belkadi Amina rate le bronze d'un cheveu chez les -63 kg

L'Algérienne Belkadi Amina a raté d'un cheveu la médaille de bronze chez les moins de 63 kilos au Grand Prix du Portugal, qui se déroule du 27 au 29 janvier courant à Almada, après sa défaite dans le combat décisif pour les 3e et 4e places contre l'Espagnole Cristina Cabana Perez. Belkadi qui a hérité de la Poule «A», a été exemptée du premier tour.

Elle a débuté directement au deuxième, contre l'Ukrainienne Anastasiia Antipina, qu'elle a dominée assez facilement, avant d'enchaîner avec la Croate Katarina Kristo. Mais elle a échoué en finale de cette Poule contre la Vénézuélienne Barrios Anriquelis.

Quoique, son bon parcours lui a ouvert droit au repêchage, où elle a commencé par dominer l'Espagnole Sarai Padilla Guerrero dans le premier combat, avant d'échouer dans le deuxième, contre Cristina Cabana Perez. C'est donc cette dernière qui a décroché le bronze, en compagnie de la Vénézuélienne Barrios Anriquelis, alors que la finale opposera la Brésilienne Gabriella Moraes et la Portugaise Barbara Timo. De son côté, Driss Messaoud n'a pas fait long feu chez les moins de 73 kilos, puisqu'il a été éliminé dès le premier tour, contre le Français Luca Otmane. L'Algérie participe à ce tournoi avec quatre judokas (2 messieurs et 2 dames). Waïl Ezzine a été le premier d'entre eux à faire son entrée en lice, dès la première journée de compétition disputée vendredi.

Il avait commencé par remporter son premier combat chez les moins de 66 kilos face au Portugais Bruno Bento, avant de se faire éliminer au tour suivant par l'Azeri Yashar Najafov.

Demi-finales du CHAN 2023

L'EN affrontera le Niger

La sélection nationale locale connaît désormais son prochain adversaire en demi-finales du Championnat d'Afrique des nations (CHAN 2023) qui aura lieu demain au stade Miloud-Hadefi d'Oran.

Ph. > D. R.

L'EN aura fort à faire face au Niger

Par Mahfoud M.

En effet, c'est le voisin nigérien qui donnera la réplique à la bande de Bougherra, après avoir réussi à sortir son homologue ghanéen sur le score de (2/0), dans ce qui peut être considéré comme la surprise de ce tour. Toutefois, celui qui a suivi le parcours du Niger se rendra compte du fait que ce n'est pas vraiment une surprise, étant donné que cette équipe avait déjà sortit une autre grosse pointure africaine, à savoir le Cameroun, sur le score de (1/0). Le «Mena» s'est bien battu face au Ghana et a mérité sa qualification dans l'ensemble, surtout qu'il a été prolifique et a su comment tromper le gardien des «Black Stars» par deux fois. Imarana Seyni et Boubacar Haïnokoye ont inscrit les deux réalisations permettant à leur équipe de passer devant et décrocher le billet de la qualification. Il faut rappeler que le Niger détient, en compagnie de l'Algérie, la meilleure défense du tournoi, puisqu'il n'a encaissé aucun but depuis l'entame de la compétition. Les Verts devront donc faire très attention à cette équipe qui voudra continuer l'aventure et créer d'autres exploits, surtout qu'il s'agit du pays hôte.

Kendouci, transféré, sera absent ?

Pour ce match face au Niger, la sélection nationale pourra être privée du milieu offensif, Ahmed Kendouci, qui vient d'être transféré vers le club égyptien du Ahly du Caire, après qu'un accord a été trouvé entre les dirigeants du club du siècle et le président de l'Entente de Sétif, Abdelhakim Serrar. Le transfert a été conclu à hauteur de 2 millions de dollars, sachant que le club sétifien devrait toucher, pour une première tranche, 20 % de la somme globale du transfert. Le joueur a signé un contrat de 4 ans. Même si le club égyptien a rédigé un communiqué dans lequel il affirme qu'il laissera le joueur à la disposition de l'EN A' pour continuer à jouer le CHAN, la réglementation, elle, n'est pas en faveur de la sélection, puisque la FAF se doit de délivrer la lettre de sortie au joueur avant le 31 janvier et il ne pourra pas continuer à évoluer avec les Verts dès lors qu'il ne sera plus devenu un joueur local. Certains affirment que la CAF aurait dû penser à changer la date du tournoi, puisqu'elle coïncide avec le mercato hivernal, sachant que tout joueur souhaite embrasser une carrière professionnelle et rejoindre un club plus huppé.

M. M.

Tout Oran attend les Verts

Tout Oran attend avec impatience de vivre un évènement particulier au stade Miloud-Hadefi qui s'apprête à accueillir demain (17h00) la première rencontre officielle d'une sélection nationale de football depuis son inauguration en juin 2022. Certes, les sélections A et A' se sont déjà produites dans ce nouveau joyau du sport-roi dans le pays, mais il s'agissait de rencontres amicales, dont la toute première remonte à 2020 lorsque la sélection A' s'était imposée largement face au Libéria (5-1). A l'époque, l'entraîneur Madjid Bougherra entamait un long processus de construction d'une équipe nationale composée exclusivement de joueurs locaux en prévision de l'actuel Championnat d'Afrique des nations (CHAN) qui se tient en Algérie. Mais depuis, plusieurs changements sont intervenus dans l'effectif des Verts locaux, puisque un nombre impressionnant de l'effectif que dirigeait l'ancien capitaine des Verts ont quitté le championnat algérien pour aller monnayer leurs talents ailleurs. Des départs qui les ont «éliminés» du CHAN, une compétition dédiée uniquement aux joueurs évoluant dans les championnats du cru. Après quatre sorties au nouveau stade Nelson-Mandela à Alger, les protégés de Bougherra vont devoir se déplacer à Oran pour affronter le Niger pour l'avant-dernière étape de l'épreuve continentale qui a l'allure, selon les observateurs et les responsables de la Confédération africaine de football (CAF) eux-mêmes, d'une phase finale de la Coupe d'Afrique des nations (CAN). A Oran, tout le monde se montre d'ailleurs impatient d'accueillir les Verts de Bougherra, qui feront pour la circonstance leur troisième apparition au stade Miloud-Hadefi, où ils ont joué, en octobre dernier, une deuxième joute amicale face au Soudan (victoire 2-0).

Qualification historique de la sélection malgache pour le dernier carré

Pour un coup d'essai c'est un coup de maître : pour sa première participation au Championnat d'Afrique des Nations des joueurs locaux (CHAN), la sélection malgache s'est brillamment qualifiée samedi à Constantine, en s'offrant le scalp du Mozambique (3-1), au dernier carré de la compétition. Dans ce match décisif qui a tenu toutes ses promesses, la sélection malgache a réalisé l'exploit historique d'atteindre la demi-finale du CHAN 2022 au bout d'un parcours flamboyant, marqué par trois victoires durant les éliminatoires, venant à bout de sélections huppées comme le Ghana et le Soudan. Alignant presque la même équipe depuis le début du CHAN, les Baréas ont déployé le même jeu, montrant une discipline tactique exemplaire qui a mis à mal les joueurs mozambicains, parvenus en quart de finale après 8 ans d'absence. Entamant la partie sans complexe, les Mambas ont montré un engagement physique visible alors que les Baréas ont tissé un jeu collectif couronné à la 18' par un but de Koloina qui a pénétré dans la surface de réparation et mystifié la défense mozambicaine. En seconde période, le sélectionneur du Mozambique a opéré plusieurs changements pour donner plus de mordant à l'attaque et rattraper le retard, mais les contres des Malgaches ont failli creuser l'écart avec un second but annulé par la VAR. A la 67', le joueur malgache Jean Yvon parvient à ajouter un second but en exploitant une erreur de la défense adverse. Après une chaude alerte à la 77e minute dans leurs 18 yards, les Malgaches verrouillent la rencontre à la 88e minute par une troisième but signé par le rentrant Mario Carlos qui, d'une frappe fulgurante, met fin aux derniers espoirs des Mozambicains de revenir dans le match. Les Mambas parviennent cependant à sauver l'honneur dans le temps mort (90+4) grâce à Decalvalho. Une belle démonstration des Baréas dans ce CHAN et c'est incontestablement la révélation du tournoi.

LE JOUR D'ALGERIE
Votre quotidien national
http://www.lejourdalgerie.com

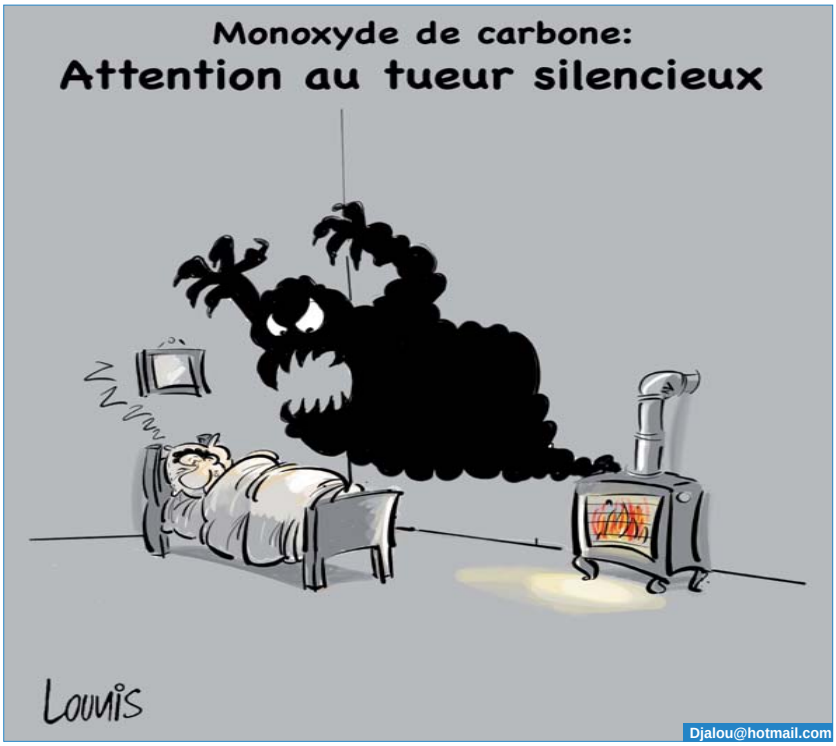

Facilitation des procédures d'octroi du visa

Arrivée du premier groupe de touristes étrangers à Djanet

Le premier groupe de touristes étrangers est arrivé, hier à l'aube, à l'aéroport Cheikh Amoud-Ben-el-Mokhtar de Djanet (sud du pays), sur un vol direct en provenance de l'aéroport Charles-de-Gaulle de Paris (France), à bord d'un avion d'Air Algérie.

A leur arrivée, les touristes ont bénéficié directement des nouvelles procédures souples d'octroi du visa aux touristes étrangers, décidées par l'Etat en vue de soutenir le tourisme saharien, a-t-on constaté.

Tous les moyens nécessaires pour l'application optimale de ces facilitations ont été mobilisés par les services de l'aéroport de Djanet, la Police aux frontières (PAF), la Direction du tourisme et de l'artisanat de la wilaya de Djanet, ainsi que d'autres services, pour l'accompagnement des touristes en vue de leur assurer des prestations de qualité.

Lors de la remise du 1er visa d'entrée, le wali de Djanet, Benabdallah Chaib, a souligné les efforts de l'Etat en vue de soutenir le secteur du Tourisme dans cette ville, surnommée «Perle du Sahara» et «Joyau du Tassili n'Ajjer», en réunissant toutes les conditions nécessaires.

A cet effet, des instructions ont été données aux établissements concernés pour une meilleure prise en charge des touristes dans la wilaya de Djanet, première wilaya qui bénéficie de ces mesures au niveau national, a-t-il précisé.

Par ailleurs, des opérateurs et des acteurs du secteur du Tourisme et de l'Artisanat dans la wilaya de Djanet ont affirmé que ces facilitations étaient à même d'insuffler une nouvelle dynamique au tourisme saharien algérien et de répondre à leurs aspirations.

A ce propos, Mohamed Khirani, opérateur et propriétaire d'une agence de tourisme à Djanet, s'est félicité des mesures prises en la matière, car elles «*répondent aux revendications des opérateurs et facilitent l'opération d'attrait d'un plus grand nombre de touristes étrangers*», relevant que le secteur du Tourisme dans la wilaya est en plein essor.

Le vol hebdomadaire direct entre Paris et Djanet a contribué à l'augmentation du nombre de touristes étrangers venus à Djanet et dans les wilayas limitrophes et impulse une grande dynamique au secteur du Tourisme, d'autant plus que cette jeune wilaya dispose d'énormes atouts qui l'habilitent à occuper une place pionnière dans le domaine du tourisme saharien.

Le journal américain «*New York Times*» avait classé récemment le massif du «Tassili N'Ajjer» parmi les lieux touristiques incontournables à visiter en 2023.

Pour rappel, la wilaya de Djanet a reçu, durant l'année écoulée, 2 908 touristes étrangers de 35 nationalités et 17 000 touristes locaux, selon les données de la Direction du tourisme et de l'artisanat.

Hania T.

Feuille de route de l'institution pour la période 2023-2033

Tizi Ouzou : le CSJ organise des travaux d'ateliers entre jeunes

■ *Le Conseil supérieur de la jeunesse a organisé, au Centre de loisirs scientifiques de la ville de Tizi Ouzou, une rencontre de discussions entre jeunes autour de l'élaboration de la feuille de route de cette institution pour la période 2023-2033.*

Par Hamid M.

La rencontre, à laquelle le wali de Tizi Ouzou, Djilali Doumi, a pris part, a été dirigée par le représentant du CSJ, Adel Lahbib. Ils étaient près de 70 jeunes à prendre part à cette rencontre sous forme de travaux d'ateliers autour de plusieurs thématiques, notamment «l'organisation et la gestion du CSJ», «l'interactivité CSJ-jeunes», «le rôle des jeunes de la diaspora», «la culture des jeunes et l'implication dans la vie publique à l'échelle locale et nationale» et «les préoccupations locales prioritaires avec les solutions préconisées».

Pour le wali de Tizi Ouzou, «*cette rencontre est un espace de débat entre jeunes de toutes idées portées par le Conseil supérieur de la jeunesse autour de la participation active de cette frange de la société dans les différents domaines, notamment de la société et de l'économie, et c'est ce genre de cadre organisationnel qui est susceptible de contribuer à orienter l'action des pouvoirs publics tant à l'échelle locale qu'au plan national. Un tel cadre permettra ainsi aux jeunes d'exprimer toutes leurs conceptions autour de ces actions de l'Etat menées en leur direction et de constituer un espace d'échange permanent*». De son côté, pour le représentant du CSJ en sa qualité de coach, «*ces assises initiées par le CSJ à travers les quatre coins du pays visent à faire participer les jeunes dans l'élaboration de la feuille de route de l'institution pour la période de 2023-2033*». «*Une feuille de route qui s'appuie sur la base locale de la jeunesse jusqu'à l'échelle de la direction de la même institution et cette rencontre d'aujourd'hui vise à offrir un espace à nos jeunes afin de poser les préoccupations d'intérêt commun à l'échelle locale et nationale et cela se fera par thématiques. L'occasion est ainsi donnée au jeune de contribuer par son point de vue, d'exprimer sa douleur et son espoir pour un avenir qui lui permettra de participer au développement durable et toutes les questions inhérentes à la jeunesse*», selon le même responsable.

H. M.

Gestion participative à Tazmalt/ Béjaïa

Un forum des Associations sera organisé par l'APC

L'Assemblée populaire communale (APC) de Tazmalt compte préparer, les 3 et 4 du mois de février prochain, un forum en faveur des associations locales. Ce rendez-vous sera dédié au développement local sous toutes ses formes et la gestion participative. Il s'agit, selon les promoteurs de cette initiative, de travailler afin d'assurer «*un meilleur développement communal et une amélioration de la gestion participative et avoir une visibilité dans des actions à entreprendre*». Les associations locales sont invitées à contribuer à la réussite de ce forum, préparer un diagnostic qui handicape leur épanouissement (liste des contraintes problèmes enregistrés), etc. En marge de cette espace de débat, un atelier consacré au «*diagnostic général de la commune*» devrait aider les élus dans la prise en charge des doléances des citoyens. Il s'agit de mettre en clair les points faibles et les atouts existants et surtout comment travailler afin de mener la municipalité à bon port et la sortir de sa torpeur socio-économique en dépit de ces atouts.

Une trentaine d'associations devraient prendre part à ce regroupement, dont des associations de quartiers, associations sportives, associations sociales, associations de parents d'élèves, associations de protection de l'environnement, associations culturelles et d'autres associations activant dans diverses disciplines. Ce rendez-vous sera simultanément organisé au lycée Foudhala et à la Maison de jeunes de la localité. Une dizaine d'ateliers seront également animés durant ces deux journées et aborderont les questions qui intéressent fortement, dont la voirie (routes, pistes…), énergie (gaz, électricité, éclairage…), eau (forages, alimentation, drainage et assainissement), environnement et hygiène (collecte des ordures, décharges, protection de l'environnement), éducation (écoles, …), jeunesse et sport, santé et télécommunications, histoire et patrimoine, habitat, foncier et cimetières, activités féminines, culture et loisirs, agriculture et économie, etc. La première journée du forum sera consacrée à la formation des associations.

A ce propos, des conférences seront animées par des spécialistes sur la gestion administrative et financière des associations ainsi que la préparation des projets associatifs, leur rôle et leur implication dans le développement socio-économique local et les instruments juridiques qui permettent d'assumer les initiatives liées à la gestion participative de la cité. Les associations locales ont été invitées jeudi dernier en fin de journée par l'APC à une réunion en vue de les préparer à cette rencontre et garantir sa réussite. Il s'agit aussi de désigner les animateurs des ateliers devant être mis en place et d'expliquer le déroulement technique et le programme de ces derniers. Des résolutions seront adoptées et des suggestions seront émises à la fin de cette rencontre de partenariat. Elles serviront de guide pour les élus locaux et l'APC. Ces propositions serviront également de programme à l'APC à l'avenir.

Hocine Cherfa